



La ville de Villemomble

Recrute des auxiliaires de puériculture (H/F)

Cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture

Missions principales (non exhaustives) :

- Accueil des enfants et des parents
- Création et mise en œuvre des conditions nécessaires au bien-être des enfants
- Elaboration et mise en œuvre des projets d'activités
- Aide à l'acquisition de l'autonomie de l'enfant
- Mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité
- Aménagement, nettoyage et désinfection des espaces de vie et du matériel

Profil et compétences :

- Diplôme d'auxiliaire de puériculture exigé
- Expérience souhaitée

Rémunération et complément d'information :

- Rémunération statutaire
- RIFSEEP (IFSE + CIA)
- Prime de fin d'année
- Restauration municipale
- Politique de formation active
- 25 congés annuels et 11 ARTT (37 heures hebdomadaire)
- Compte-Epargne Temps
- Prise en charge partielle du Pass Navigo pour les frais de trajet domicile-travail
- Prise en charge des frais de déplacement formation

A défaut CAP petite enfance selon le décret n°2021-1131 du 30 août 2021 – cadre d'emploi des adjoints techniques